



CORREZE

Présentation du Document Général d'Orientations 2018-2022.



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

Groupe de travail Partage de la Chaussée (Piétons et Cyclistes)

Jeudi 23 novembre 2017
14 heures



DGO :

Document Général d'Orientations

- C'est l'outil politique de programmation mais également de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière
- Le dernier a été établi pour la période 2013-2017, le prochain le sera pour la période 2018-2022
- Il identifie les enjeux et les orientations d'actions de la politique de sécurité routière en Corrèze
- Il se décline opérationnellement chaque année dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière



- Réunion du **comité de pilotage le 24 octobre 2017** en présence :
 - Association des Maires de la Corrèze
 - Mairie de Brive
 - Mairie de Tulle
 - Forces de l'ordre
 - Éducation Nationale
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection Publique (DDCSPP)
 - Gestionnaires de Voirie
 - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
 - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
 - Centre Hospitalier de Brive
 - Représentants de l'enseignement de la conduite automobile
 - Associations d'usagers

- **6 enjeux ont été retenus par le Comité de Pilotage:**



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE**

- **Les risques routiers professionnels**
- **Les produits psychoactifs**
- **Les jeunes**
- **Le partage de la chaussée**
- **Les seniors**
- **Les distracteurs de conduite**

Planning d'élaboration :

- Fin novembre 2017 : réunion des groupes de travail
- si nécessaire : une seconde réunion début décembre
- janvier : mise en forme des travaux
- jeudi 1^{er} février matin : validation par le Copil du projet de DGO
- signature mi-février début mars

 Mise en œuvre via les futurs PDASR

Enjeu partage de la voirie*

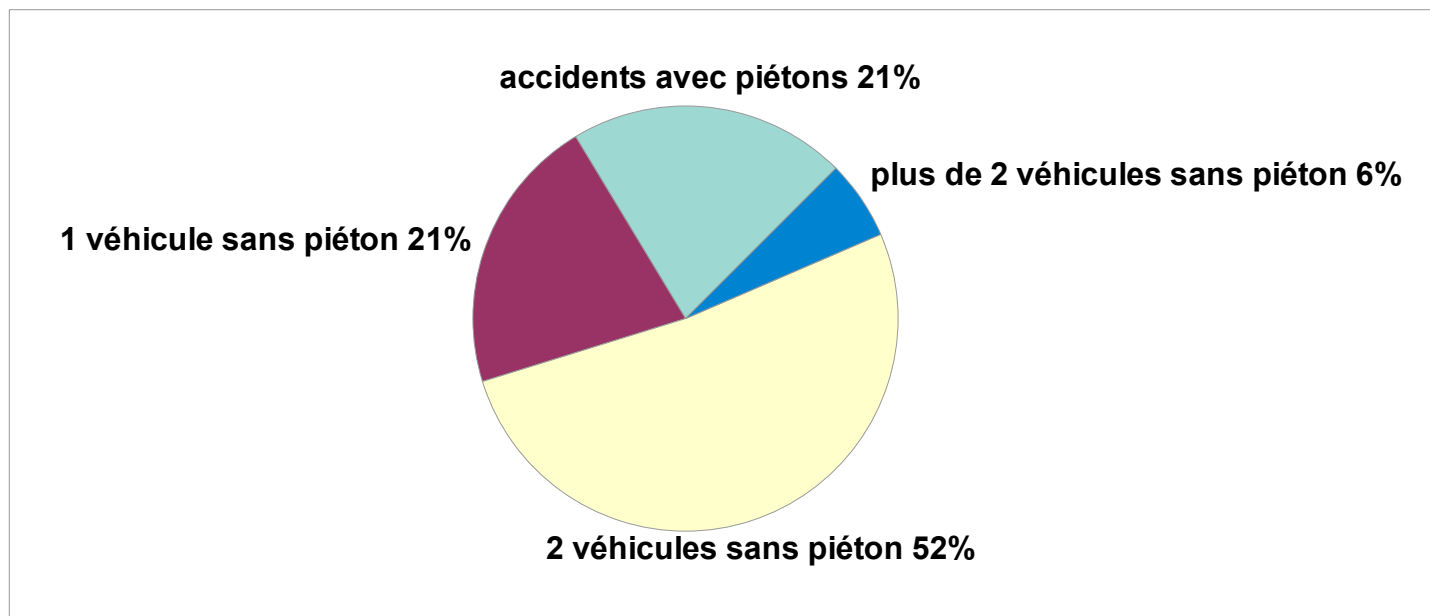


	Enjeu absolu	Enjeu relatif	Écart
piéton	188 accidents 196 victimes dont 4 tués	18 % des accidents -	Réf. 14 % Sup. Réf. 11 % -
vélo	56 accidents 58 victimes dont 2 tués	5 % des accidents -	Réf. 6 % - Réf. 3 % -

* *Accidentalité hors autoroute et accidents vélo hors véhicule seul*

Circonstances

- La moitié des accidents impliquent 2 véhicules
- A part égale, les accidents avec piéton et véhicule seul



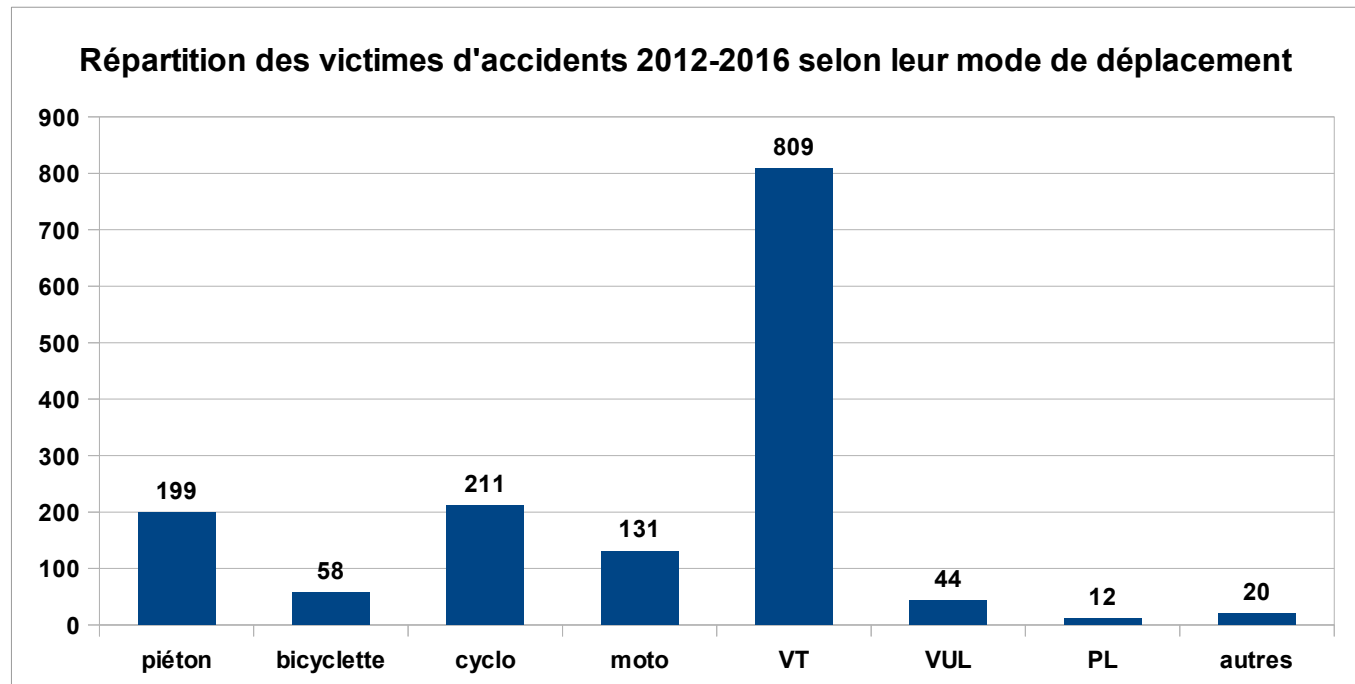
SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

Les victimes (tués + BH + BL)

- Les usagers de véhicule de tourisme en premier lieu
- Les cyclomoteurs et les piétons



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE





SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

Définition autour de quatre grands axes des orientations d'actions :

- Améliorer la connaissance
- Sécuriser les infrastructures
- Informer, former, éduquer, sensibiliser
- contrôler et sanctionner



Améliorer la connaissance :

- Améliorer la connaissance des causes de l'accidentalité des cyclistes et des piétons.
- Améliorer la connaissance sur les spécificités de déplacement (y compris en fonction du type d'utilisation du vélo) et de perception des cyclistes et piétons.



Sécuriser les infrastructures :

- Maintenir une vigilance sur l'état de la voirie avec une approche deux roues.
- Sensibiliser les gestionnaires de voirie aux aménagements spécifiques dédiés aux cyclistes et piétons.
- Maintenir la cohérence de la signalisation et des vitesses autorisées en adéquation aux aménagements pour un meilleur partage de la chaussée.
- Positionner l'affichage publicitaire dans le cadre d'une lecture cohérente et facile de la signalisation routière.

Informer, former, éduquer et sensibiliser :

- Favoriser la courtoisie dans les déplacements routiers et l'esprit du partage de la rue par des campagnes d'information.
- Sensibiliser les piétons, cyclistes, et usagers de véhicules motorisés sur leur propre comportement, responsabilité et rôle respectifs dans la mise en œuvre du partage de la rue.
- Inciter les cyclistes à avoir un vélo en bon état et bien équipé (écarteur de danger, éclairage etc..)
- Inciter les cyclistes à porter des équipements en faveur de leur sécurité (casque, pince à vélo réfléchissante, brassard haute visibilité etc..)
- Inciter les piétons et cyclistes à être plus visibles : port de vêtements clairs, équipements rétro-réfléchissants notamment en période de luminosité faible.
- Développer des actions permettant d'améliorer la connaissance pour circuler en sécurité : risques de circulation urbaine, notion d'angles morts sur les véhicules lourds etc.
- Renforcer la connaissance sur des notions plus spécifiques au partage de la rue : distances latérales de sécurité lors d'un dépassement de cycliste, zone de rencontre, sas cycliste aux feux tricolores etc.
- Relancer des actions au profit des piétons seniors.



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Contrôler et sanctionner :

- Verbaliser les conducteurs ne respectant pas les usagers vulnérables.
- Verbaliser les conducteurs en stationnement gênant sur des trottoirs ou sur des bandes cyclables.
- Réaliser des contrôles préventifs des bicyclettes.